



Monsieur le Maire
Mairie de GRIES
56 rue Principale
67240 GRIES

Strasbourg, le 24 octobre 2018

Objet : avis de la CCI Alsace Eurométropole sur le projet de PLU de GRIES

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre courrier réceptionné en date du 26 juillet, dans lequel vous nous transmettez pour avis le projet arrêté de PLU de votre commune. Nous vous en remercions et vous prions de trouver ci-dessous nos remarques.

En tant que Chambre de Commerce et d'Industrie, notre priorité va tout particulièrement au développement économique et à l'attractivité des territoires.

Aussi avons-nous noté avec satisfaction la volonté de votre commune à travers son PADD de :

- développer les modes de déplacements doux, en créant notamment des cheminements piétons et cyclables,
- renforcer l'accès aux technologies numériques de Très Haut Débit,
- préserver la présence des commerces et services de proximité et de permettre le développement d'activités de services ou de petit artisanat dans le tissu urbain existant,
- conforter la vocation économique de Gries en maintenant les activités existantes dans la Zone d'Activité (ZA) Nord et en garantissant une offre foncière suffisante destinée à accueillir de nouvelles activités.

Le rapport de présentation souligne d'ailleurs clairement qu'un des enjeux en terme d'attractivité économique pour la commune de Gries est de remplir la ZA existante, de maintenir les entreprises déjà implantées et de résorber la friche « France Boissons / Sibi ».

Par ailleurs, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le règlement n'appellent aucune remarque de notre part.

Dans ce contexte, la CCI émet un avis favorable sur votre projet de PLU.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Jean-Luc HEIMBURGER
Président


